



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3659

Modification de la délibération n° 2017/3246 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 493 354 euros - Opération : construction de 25 logements PLUS et PLAI situés 9, rue Plasson et Chaize à Lyon 9e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

**Rapporteur** : M. LE FAOU Michel

<b>SEANCE DU 29 JANVIER 2018</b>
----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/3659 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2017/3246 PORTANT SUR LA GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR LA SAHLM RHONE SAONE HABITAT POUR LA SOUSCRIPTION DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 2 493 354 EUROS - OPERATION : CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS PLUS ET PLAI SITUES 9, RUE PLASSON ET CHAIZE A LYON 9E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017/3246, la Ville de Lyon a accordé sa garantie à hauteur de 15 % à la SAHLM Rhône Saône Habitat, d'un montant de 2 493 354,00 euros relatif à une opération de construction de 25 logements PLUS et PLAI 9, rue Plasson et Chaize à Lyon 9<sup>e</sup>.

Or, la période de différé d'amortissement n'a pas été intégrée dans les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Aussi, il convient de modifier la délibération.

Vu la délibération n° 2017/3246 du 25 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

### DELIBERE

1. Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLUS	PLUS FONCIER	PLAI	PLAI FONCIER
Montant :	1 547 428,00 euros	277 144,00 euros	572 499 euros	96 283 euros
Durée totale :	40 ANS	50 ANS	40 ANS	50 ANS
Durée du différé d'amortissement:	12 mois			
Préfinancement	Aucun			
Périodicité des échéances :	Annuelle			
Index :	Livret A			
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt			
	+0.60%	+0.60%	-0,20%	-0,20%

	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
<b>Profil d'amortissement :</b>	Amortissement déduit (intérêts différés)
<b>Modalité de révision :</b>	"Double révisabilité" (DR).
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	-0,50% actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A. Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l' Adjoint délégué,

Richard BRUMM